

Un logiciel de vidéoprotection utilisé par la police nationale dissimule une fonction de reconnaissance faciale

écrit par Monique B | 7 décembre 2023



Si des dispositifs d'entreprises privées dotés de caméras augmentées dissimulent des options de reconnaissance faciale, peut-on véritablement écarter leur utilisation biométrique ?

© Girardet / Unsplash / France-Soir



Si des dispositifs d'entreprises privées dotés de caméras augmentées dissimulent des options de reconnaissance faciale, peut-on véritablement écarter leur utilisation biométrique ?

© Girardet / Unsplash / France-Soir

TECH – Présenté comme un dispositif de vidéoprotection intelligente, le logiciel Vidéo Synopsis de la société israélienne Briefcam cache une option de reconnaissance faciale activable en quelques clics. C'est ce que révèle une [enquête](#) menée par le média d'investigation Disclose, qui interroge sur l'utilisation réelle de cette fonctionnalité, malgré les assurances données lors du vote de la loi J0 en mars 2023.

La vidéosurveillance algorithmique sert à repérer à l'aide de l'intelligence artificielle les mouvements de foule ou des comportements jugés anormaux pour les signaler automatiquement aux forces de l'ordre. C'est ce dispositif qui a été autorisé par le Parlement à l'approche des Jeux olympiques.

La vidéosurveillance par reconnaissance faciale, quant à elle, exploite des données biométriques. Un logiciel identifie les traits d'un visage à partir d'images. Ce système n'est autorisé qu'à de très rares exceptions, lors d'enquêtes judiciaires et administratives, ou de passages aux frontières.

La France à quelques clics de la reconnaissance faciale

L'enquête du média d'investigation Disclose révèle que le logiciel Vidéo Synopsis est déployé à travers tout le pays. En effet, la société israélienne Briefcam équiperait la police municipale de près de 200 communes, mais aussi les services de la police judiciaire, les préfetures de police de Paris et Marseille, la sûreté publique et la Gendarmerie nationale.

Jusqu'en mai dernier, la "vidéo intelligente" ne pouvait être utilisée qu'à titre exceptionnel. Cependant, avec l'arrivée des JO, le Parlement a voté pour une expérimentation à grande échelle de ces caméras jusqu'en mars 2025. Le ministère de l'Intérieur serait donc en droit de recourir à Video Synopsis, puisque Briefcam le présente comme un "simple" logiciel de vidéosurveillance algorithmique.

Sauf que le média Disclose nous apprend qu'en réalité, une option de reconnaissance faciale y est intégrée, et activable en quelques clics. Les services de Gérard Darmanin se privent-ils de s'en servir ? Ce n'est pas en tout cas ce que pense le tribunal administratif de Caen, qui a ordonné mercredi 22 novembre à la ville de Deauville d'effacer les données personnelles acquises via ce dispositif.

Une utilisation biométrique inévitable ?

Lors du vote de la loi JO en mars 2023, l'exécutif avait proposé de recourir à la reconnaissance faciale pour sécuriser les Jeux et les millions de spectateurs attendus. Les parlementaires n'avaient pas voulu passer le cap, préférant plutôt l'option de la vidéo intelligente, moins attentatoire aux libertés à leurs yeux.

Or, si des dispositifs d'entreprises privées dotés de caméras augmentées dissimulent des options de reconnaissance faciale, peut-on véritablement écarter leur utilisation biométrique ? Cette enquête soulève assurément la question.

Lorsque le ministre de l'Intérieur avait été auditionné au Sénat, le 25 octobre 2022, sur les enjeux de sécurité dans le cadre des JO, il avait pourtant interrogé le recours à la reconnaissance biométrique. *“Cela pose la question de la société que l'on veut, il faut accepter une part de risque, même si ce débat est toujours difficile à tenir. Je ne suis pas sûr que nous ayons les moyens de garantir que cela ne soit pas utilisé autrement par la suite”*, avait-il admis.

<https://www.francesoir.fr/societe-science-tech/un-logiciel-de-videoprotection-utilise-par-la-police-nationale-dissimule-une>